Image not found or type unknown

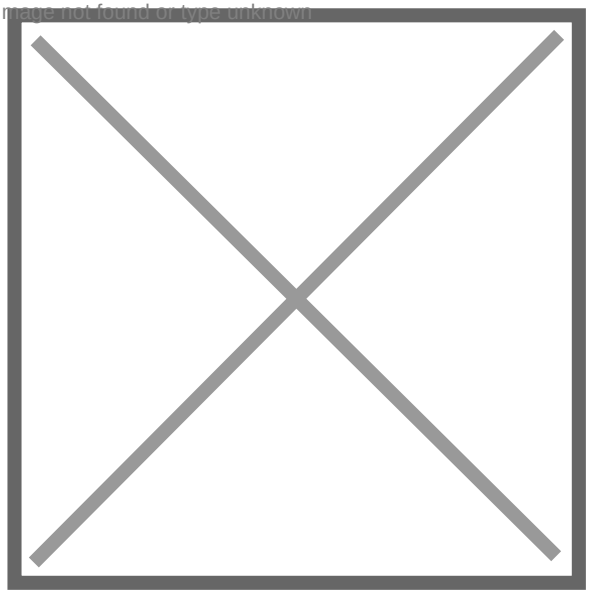

Payement en especes pour 2ieme inscription

Par **naboo**, le **10/03/2013** à **13:47**

bonjour a tous,

je suis très embêter.

étudiant j'ai raté mon 1er passage de conduite pour l'obtention du permis(de peu sniff merci au usager de la route qui ne respectent pas le changement de stationnement du 1er je me suis retrouver coincer entre deux camion et mon rétroviseur a failli toucher)

j'ai déjà fait 60 heures avant que le moniteur daigne me présenter soit, et maintenant il veut que je paye absolument en espèces les 150 euro de ma réinscription.
quand je lui demande pourquoi en espèces il me répond en évitant et me demande pourquoi cela me dérange. j'aimerais le payer par chèques car j'ai besoin de garder le peu d'espèces que j'ai pour les coup dur(au passage il a toujours encaisser mes chèques de 500 euro pour mes heures et jamais un soucis)

je suis super serré et avec les deux enfants je vous explique même pas.

je lui est répondu que si je pouvait avoir une date rapidement je voulais bien payer en espèces car je suis pressé pour les études, les enfants, les courses etc(la galères avec la poussette et tout) et il a m'a répondu que je n'aurait pas de date avant un mois au moins car il met de coté ceux qui ont rater le 1er passage et que si je ne payer pas rapidement cela serait encore plus long...

pourriez vous me conseillez svp a t il le droit de m'obliger a payer en espèce surtout que j'ai toujours payer par chèque et sans problème(bien que a force de naviguer sur les forum je me

rend compte que les auto école on tous les droit et que nous pauvre élève n'en avons aucun.)

merci beaucoup

Par **Lag0**, le **10/03/2013** à **16:34**

Bonjour,
Il est effectivement légal pour un commerçant d'exiger le paiement en espèces et de refuser tout autre moyen de paiement. En revanche, il ne peut pas refuser le paiement en espèces.
Voir http://vosdroits.service-public.fr/F10999.xhtml
Un conseil, exigez bien un reçu du paiement...

Par **naboo**, le **10/03/2013** à **19:13**

merci bien

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés